



LEDENON GT SERIES - 10/12 Septembre 2021

DECISION / DECISION N° 12

De/From : LES COMMISSAIRES SPORTIFS / SPORTING STEWARDS Date : 12/09/2021  
A/To : TOUS LES CONCURRENTS / ALL COMPETITORS Heure / Time : 16H00

Les commissaires, après avoir reçu un rapport de la direction de course (doc PIT LINE ) ayant examiné les pièces , convoqué et entendu le représentant de l'équipe mentionnées ci-dessous ont examiné la question suivante, déterminent ce qui suit :

N° & Pilote / No. & Driver : 89- PARISI  
Concurrent / Competitor: AGS EVENTS  
Date & Heure / Date & Time : 12/09/2021 13H55  
Séance / Session : Course 2  
Faits / Facts : CAUSE COLLISION  
Référence / Offence RS GT4 ARTICLE 17.10  
Décision / Decision : 2 POINTS DE CONDUITE

Mr. BESOLI, Josep  
Président  
Lic. 001 ICSE AND

Mr. MANGIAPAN, Pascal  
Membre  
Lic. 21916 FFSA

Mr. PILATE, Alain  
Membre  
Lic. 77955 FFSA

Il est rappelé aux concurrents qu'ils ont le droit de faire appel de certaines décisions des commissaires sportifs, conformément à l'article 15 du Code Sportif International de la FIA et à l'article 9.1.1 du Règlement Judiciaire et Disciplinaire de la FIA, dans les délais applicables.

Competitors are reminded that they have the right to appeal certain decisions of the Stewards, in accordance with Article 15 of the FIA International Sporting Code and Article 9.1.1 of the FIA Judicial and Disciplinary Rules, within the applicable time limits.

Reçu par le concurrent (nom) : Received by the Competitor (name):	Date: .....
Signature:	Heure/Time: .....

Copie / Copy : Pilote, Directeur de Course, Chronométrateur, Secrétaire du Meeting, Presse, Affichage.  
Competitor, Race Director, Timekeeper, Secretary of the meeting, Press delegate, Official Notice Board

